



Le Cinéma
Itinérant des
Foyers
Ruraux
du Lot



MANUEL DU RELAIS LOCAL

organiser, programmer
et animer vos séances

Le cinéma partout et pour tous

PRÉAMBULE :

CinéLot est une action de la Fédération départementale des Foyers Ruraux, mouvement d'éducation populaire et d'animation culturelle en milieu rural.

CinéLot c'est près de 80 lieux de projections agréés répartis sur tout le département, 2 unités de projection qui nous permettent d'assurer plus de 400 projections par an et de réunir près de 13 000 spectateurs.

C'est aussi une programmation de qualité qui nous permet d'obtenir chaque année le classement Art & Essai.

L'implication des bénévoles relais locaux est indispensable à CinéLot. Le but de ce manuel est de préciser le fonctionnement afin de faciliter le travail en commun.

Bonne lecture!



Sommaire

L'essentiel

<i>Le cinéma itinérant et vous</i>	1
<i>Le rôle du relais local</i>	2

Fiches Thématiques

<i>Autour des films</i>	3
<i>Besoins techniques</i>	4
<i>Et les sous?</i>	5
<i>Historique</i>	7
<i>L'équipe</i>	8
<i>Notre démarche</i>	9
<i>La CNFR</i>	10

LE CINÉMA ITINÉRANT & VOUS

RELAIS LOCAL?

Foyer rural, association, membres actifs de communes ou communautés de communes, si CinéLot vient projeter chez vous, c'est à votre initiative et grâce à votre envie de partager un moment particulier avec les habitants de votre village et des communes alentours.



Fédération
Départementale
des Foyers ruraux
du Lot

FDFR 46

La Fédération des Foyers Ruraux du Lot fait partie du réseau national des Foyers Ruraux, elle coordonne les initiatives des associations adhérentes et soutient l'animation du territoire.

Elle développe des actions d'éducation populaire, autour du patrimoine (débats citoyens, jeux traditionnels, Occitan...), des Objectifs de Développement Durable et du cinéma. Elle participe à l'animation culturelle du territoire en partenariat avec les associations et collectivités locales.

CINE LOT

C'est le nom du cinéma itinérant de la FDFR 46, l'outil de la Fédération pour proposer « le cinéma partout et pour tous » dans des conditions agréées par le Centre National du Cinéma.

Il ne s'agit pas de concurrencer les salles de cinéma fixes mais de donner envie d'aller au cinéma et de l'apprécier dans la convivialité.

Aussi nous ne projetons pas les films dès leur sortie en salle mais à partir de la cinquième semaine.



LE RÔLE DU RELAIS LOCAL

Le fonctionnement de CinéLot dépend de l'implication de l'association ou du collectif qui assure l'organisation de base d'une projection :

PROGRAMMER

A partir des films disponibles que Ciné-Lot : <https://www.cine-lot.com/les-films-%C3%A0-l-affiche/> propose sur son site. Des réunions de programmation peuvent être organisées dans des lieux publics pour encourager l'implication des habitants.

Pour faciliter une cohérence de programmation, coordonnez-vous avec vos voisins de secteur



Le choix du film doit nous parvenir un mois et 10 jours avant le début du mois de votre projection. Date d'échéance : le 20 du mois : ex le 20 septembre pour le film de novembre. (Ces 10 jours permettent la préparation de la communication pour le mois à venir) Si vous n'avez pas communiqué votre choix à la date prévue, Ciné Lot pourra annuler la séance.

COMMUNIQUER ET AFFICHER

Les affiches vous sont apportées par le projectionniste lors de la séance précédente. Le bouche à oreille fonctionne également, ainsi que l'envoi de mails (si vous demandez aux spectateurs de laisser leur adresse).



ACCUEILLIR LE PROJECTIONNISTE

Le projectionniste arrive généralement 1h avant le début de la séance en salle, pour avoir le temps d'installer le matériel et d'ouvrir la billetterie 15 minutes avant le début du film. La fourniture d'un casse-croûte est la bienvenue et fortement souhaitée lors des séances plein air vers 10h du soir (ils arrivent beaucoup plus en avance car plus de temps d'installation).

PRÉPARER LA SALLE

Ouvrir la salle, la chauffer, y faire le noir, installer les chaises et tout ce que vous jugerez bon pour le déroulement d'une séance agréable.



AUTOUR DES FILMS...

La notion de convivialité et de suivi des films joue un rôle important dans ce type d'évènements. Elle favorise les rencontres et donne envie de revenir le mois prochain.

Voici quelques exemples d'actions à mettre en place.

Se retrouver autour d'un verre

Proposer une buvette/petite restauration à l'entracte ou à la fin du film.

De plus cela vous permet de faire des recettes sur votre soirée.

Coupler la projection à une soirée thématique

Des films citoyens

Programmer des films qui parlent du territoire ou qui soulèvent des questions de société.

Présenter le film avant la projection et annoncer la prochaine séance

Qui est le réalisateur, quels autres films lui doit-on, contexte, pourquoi avoir choisi ce film...

Ciné-Débat

De nombreux films prêtent à discussion. Pourquoi ne pas inviter un connaisseur ou même le réalisateur et en parler avec le public ?

Co-programmation

Échanger avec les spectateurs sur leurs prochaines envies de films, varier les genres...

Soirée détente

Par exemple, proposer deux films entrecoupés d'un pique-nique ou d'un mini concert.

Ciné Lot propose différents ateliers d'éducation à l'image

Ateliers de programmation

Visionnage et analyse de courts métrages pour préparer une soirée complète destinée à un plus large public.

Ciné Pitchouns

Nous réalisons des ateliers d'initiation au cinéma dans les écoles maternelles et les centres de loisirs.

Ateliers d'expression par la vidéo

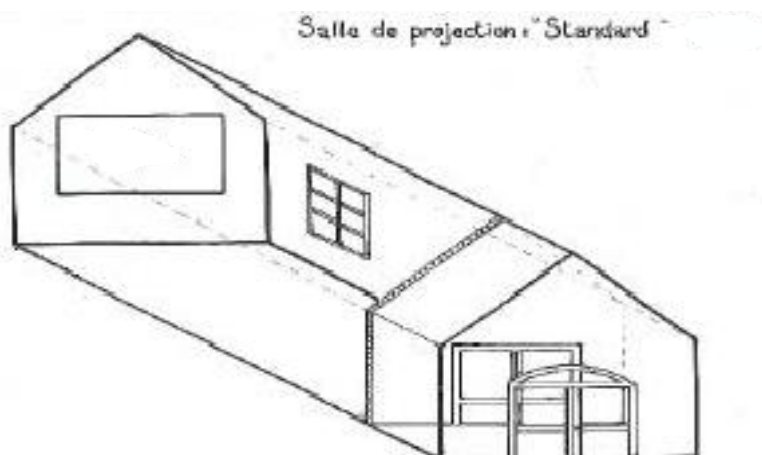
Ciné lot propose des ateliers de création vidéo pour tous âges. Écriture du scénario, réalisation puis montage de la création. Nous adaptons l'atelier selon le type de public.



BESOINS TECHNIQUES

Pour les projections en salle

Cinéma itinérant, nous pouvons nous adapter à de nombreux types de salle, cependant les indications données ici permettent une projection de qualité.



Salle :

Profondeur de salle : minimum 15 m

Hauteur de plafond : minimum 3,50 m

Hauteur sous l'écran : 1,20 m

Il est préférable d'avoir deux raccords électriques :

- 1 pour le son (à côté de l'écran)
- 1 pour le projecteur (220V- 6A)

Ecran :

Taille de l'écran : minimum 3m x 2,50 m.

Nous vous invitons à équiper votre salle d'un écran de projection. Outre les facilités d'installation, un écran que l'on déplace trop fréquemment s'abîme très vite.

Si la surface sur laquelle nous projetons est uniforme, vous pouvez vous passer de l'achat de l'écran et peindre cette surface en blanc mat.

Fenêtres :

Pensez à occulter les fenêtres pour obtenir une obscurité suffisante dans la salle.

ET LES SOUS ?

PROJECTION EN « COMMERCIAL »

*L'entrée est payante (6€ plein tarif, 4€ abonnés ou 3€ jeunes de moins de 25 ans).
Elle concerne nos séances régulières.*

L'entrée est gratuite pour la personne qui aide le projectionniste.

Votre lieu de projection doit être déclaré au CNC et validé par la DRAC
Nous faisons la démarche mais il nous faut une attestation de mise à disposition de la salle.

Que comporte le prix d'un billet ?

Près de 55 % des recettes vont aux distributeurs qui nous fournissent les films et au paiement de taxes



Le reste va à Ciné Lot et permet de financer l'entretien et l'achat du matériel, le transport de la copie, les salaires, les frais de gestion courante, de communication et les animations

Détail du coût d'une séance en salle habituelle pour CINELOT :

- Salaires : projectionniste + administratif (20 €/ h) : 160€
- Déplacement (moyenne 100km AR) : 55€
- Publicité (affiches, programmes, etc) : 15 €
- Amortissement matériel : 60 €
- Total : 290 € minimum

Le seuil de rentabilité pour une séance est de 108 entrées par séance. En dessous de ce nombre d'entrées, notre action est déficitaire. Nous comblons ce déficit grâce aux subventions allouées par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Communautés de Communes et les Communes.

Si nous traitons avec une communauté de communes et une Mairie, nous demandons une participation en fonction de la convention (nombre de projections, activités proposées...)

Si nous traitons avec un foyer rural:
La participation est incluse dans l'adhésion annuelle au mouvement des Foyers Ruraux.

PROJECTION EN NON COMMERCIAL

Le prix d'entrée est libre, vous choisissez si votre séance est payante ou non. Ce type de projection a l'avantage de pouvoir avoir lieu dans des salles non agréées par le CNC. Mais le film doit être « sorti » depuis au moins 1 an .

Dans ce cas, la structure organisatrice assume les frais de l'évènement qui comprennent :

- Les droits de projection
- Les frais de déplacement
- Le salaire du projectionniste



Par exemple pour une projection en Plein air :
700€ de droits (ce coût varie selon le film) +
700€ pour Ciné Lot. (Les 700€ permettent la mobilisation du grand écran, le salaire de 2 ou 3 projectionnistes pendant 8 heures comprenant les heures de nuit plus les frais de déplacement et le transport du film)•

Donc le coût d'une séance dépend du montant des droits de projection du film choisi.
Nos tarifs sont actualisés sur le site www.cine-lot.com mais il y a souvent des cas particuliers.
Prenez contact avec nous pour un devis correspondant à votre demande.
Il suffit d'envoyer un mail à fdfr46@orange.fr .

PROJECTIONS EN PLEIN AIR

Toute projection non commerciale en plein air d'œuvres cinématographiques de long métrage (film de 60 minutes et plus), gratuite ou payante, est soumise à autorisation du Centre National du Cinéma.

Dans ce cadre, le délai de diffusion des films de long métrage est d'un an à compter de la date de sortie en salle du film. La réglementation ne prévoit aucune dérogation à ce délai.

La demande doit être faite en ligne par l'organisateur de la séance ; nous pouvons vous accompagner pour effectuer cette démarche.

HISTORIQUE

1988

Une première tentative de cinéma itinérant en 16mm est proposée par le foyer rural de Catus. A cette époque, 6 foyers ruraux participent à cette initiative avec 1 projection par mois du même film. Tout le travail est assuré par des bénévoles L'activité s'estompe en quelques années.

1999

Géo Marchand, président de la FDFR46, relance un circuit itinérant. C'est la naissance de Ciné Lot. Face à la progressive disparition de films en 16 mm, le matériel de projection passe au 35mm dans l'idée de continuer à projeter des films récents. Dès la première année, 13 communes participent à l'initiative dont 5 foyers ruraux.

La FDFR46 embauche un projectionniste en emploi jeune.

Jusqu'en 2003

Ciné Lot projette un seul film par mois sur 21 communes qui participent au circuit.

2004

Après 20 ans de présidence des foyers ruraux, Géo Marchand démissionne. Dans cette année de transition, Mireille Viodé et Maguy Vayssouze sont co-présidentes. Maguy Vayssouze accepte la charge « d'exploitante de cinéma » bénévole. De nouvelles communes rejoignent le circuit et la programmation se diversifie.

2006

Un second projectionniste est embauché afin de pouvoir assurer toutes les projections. A cette date 25 communes sont inscrites et nous avons projeté 45 films sur l'année.

2010

Ciné Lot continue à diversifier son action en proposant des animations autour du cinéma.

Une animatrice-projectionniste est embauchée

2013

Afin de toujours pouvoir projeter les films récents, nous devons « passer au numérique ». Cependant, la projection en 35mm sera toujours possible dans la limite des copies disponibles.

Il faut investir dans du nouveau matériel coûteux et fragile, acquérir de nouveaux savoir-faire, s'habituer au stress des projections dans des lieux mal connectés à l'internet. Thierry Gabet s'y emploie !

Maintenant

Ciné Lot emploie 5 salariés à temps partiel. De nombreuses communes nous sollicitent pour des projections régulières ou ponctuelles en salle ou en plein air l'été.

En 2022 nous avons projeté près de 150 films en « commercial » soit près de 400 séances avec une moyenne de 26 personnes par séance.

Nous évaluons à 3000 le nombre de spectateurs ayant bénéficié des projections non commerciales, en plein air l'été ou en salle.



L'EQUIPE

L'équipe se constitue de salariés et de nombreux bénévoles.

Les salariés

Coordinateur : *Mathieu Oriol*

Projectionniste : *Michel Magoutier*

Les projectionnistes :

- Assurent les projections dans les différents lieux pour tous types de séances
- Assurent la réception et le chargement des films ainsi que maintenance du matériel de projection

Animateurs et projectionnistes : *Alexandre Mira, Benjamin Hubert et Mathieu Oriol* :

- Éducation à l'image
- ateliers vidéo
- Réalisation du Magazine de CinéLot
- Gestion du site internet www.cine-lot.com

Secrétaire :

Clotilde Barthe :

- gestion administrative et comptable
- communication presse
- conception et commande des affiches

Les bénévoles

Présidente

Maguy Vayssouze

- Coordination de la programmation
- Relation avec les partenaires

Trésorières

Cécile Boutros

Raymonde Despeyroux

Gestion comptable et financière

Membres de la commission cinéma :

*Jean Louis Bergougnoux - Christine Bichet - Bernard Cazes Bouchet -
Raymonde Despeyroux - Renée Destacamp - Pierrette Golonka- Jean Paul
et Nicole Littière - Brigitte Plet - Régine Redon- Françoise Tournemine -
Maguy Vayssouze.*

Foyers Ruraux de :

Bagnac sur Célé, Cabrerets, Carlucet, Cézac, Durbans, Escamps, Espedaillac, Gignac, Gigouzac, Lalbenque, Le Bourg, Lhospitalet, Marcilhac (Anima), Saint Simon, Saint-Paul Flaugnac, Sousceyrac, Thédillac, Tour de Faure, Ussel, Vaylats

Elus, salariés ou bénévoles de :

Assier, Brengues, Cajarc, Castelnau-Montratier Sainte Alauzie, Causse de Labastide Murat, Lacapelle Marival, Lalbenque, Latronquière, Leyme, Limogne en Quercy, Martel, Montcuq, Montdoumerc, Saint Cirq Lapopie, Saint-Géry.



NOTRE DEMARCHE

Un regard critique sur l'image

Valoriser les différentes formes cinématographiques (courts métrages, fiction, cinéma d'animation, documentaire)

Proposer des ateliers d'initiation à l'image sous forme d'atelier de création vidéo ou de programmation.

Une démarche d'échanges et de rencontres

La philosophie qui sous-tend l'activité des circuits itinérants de cinéma est fondée sur une démarche active de rencontre des spectateurs .

Par ailleurs nous restons en contact avec les autres cinémas itinérants en France en adhérant activement à l'ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants) , et en région en adhérant à l'ACCILR (Association des Cinémas et Cinémas Itinérants d'Occitanie – ex Languedoc Roussillon)

Un accompagnement des initiatives locales

Nous souhaitons faciliter la réalisation des projets en offrant nos compétences techniques ainsi qu'en mettant à votre disposition notre connaissance du territoire et de ses acteurs locaux.

L'ÉDUCATION POPULAIRE

C'est l'éducation qui n'est pas cadrée dans les structures traditionnelles de la famille, de l'école ou de l'université.

C'est l'éducation au sein du « temps de loisir », oui, mais par la pratique volontaire de la vie de groupe, la confrontation, le partage.

C'est aussi l'éducation de chacun par chacun: l'éducation qui ne vient pas d'en haut, des classes dominantes, mais qui

cherche à refondre la culture populaire en accordant une égale dignité à toutes les classes de la société.

Celle aussi qui ne se limite pas à la « haute culture » ni même aux œuvres d'art, mais qui cherche la culture au sens large: sciences, techniques, sports, connaissance des arts, expression artistique.

C'est l'apprentissage de la citoyenneté, enfin: la citoyenneté qui n'est pas seulement la politisation (l'art de réfléchir sur la politique institutionnelle) mais une pratique active: art de parler en public, de savoir écouter, de gérer un groupe, de s'intégrer à la société...

Jacques Bertin



www.educpop.org

LA CONFÉDÉRATION DES FOYERS RURAUX

Quand et quoi?

Fondée en 1946, par François Tanguy Prigent, jeune député socialiste du front populaire puis ministre de l'Agriculture à la libération, la Confédération Nationale des Foyers Ruraux & associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR) est l'un des grands mouvements d'éducation populaire en France.

Où et qui?

Dans les régions, les départements, parfois dans les pays, ces associations sont fédérées au sein de 18 unions départementales, de 68 fédérations départementales, ou de foyers de grands secteurs. Elles accompagnent les associations dans leur développement, mènent des actions de formation des responsables associatifs, assurent et créent une dynamique de développement à l'échelle de leur territoire.

Les principes

Faire que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité

Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative

Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle, dans la continuité historique des fondateurs de l'éducation populaire

Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques, ainsi qu'à des moments de formation tout au long de la vie

Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus.

<https://www.foyersruraux.org>

